

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture-Boussey
Séance du 26 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture-Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 17

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoints**,

Mme Elodie BREARD, Mme Muriel DESRAYAUD, M. Cédric LARCHER, M. Jean-Marie LUCIANI, M. Sébastien MERTZ, Mme Marie-Christine MICHEL, M. Jean-Pierre OSMONT, Mme Sandrine SALESES, Mme Khadija VACHEZ et Mme Corinne WILHELMY, **Conseillers municipaux**.

Absents / excusés : M. David DEGENETAIS donne pouvoir à Francis DAVOUST
Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

-  Travaux – SIEGE – Approbation des travaux 2024
-  Patrimoine – Acquisition d'une parcelle au hameau de la forêt
-  Patrimoine – Cession d'une parcelle attenante au Pôle technique
-  Budget – clôture de la régie police municipale
-  Personnels – ouverture / fermeture de poste – agents techniques
-  Personnels – tableau des emplois

Travaux : SIEGE – Approbation des travaux 2024

Exposé des motifs

Monsieur expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: 6 667.00 €
- ✓ en section de fonctionnement: 0.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP).

Patrimoine – Acquisition de parcelles au hameau de la forêt

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été contacté par les héritiers des parcelles ZI 0112 et ZI 0113, situés au hameau de la forêt. La parcelle ZI 0112 est une voirie, la parcelle ZI 0113 est un espace vert. En effet, ces derniers proposent de vendre à la commune ces parcelles pour la somme de 3 000 euros. Cette acquisition se fera par l'intermédiaire de Maître Bouchery.

Après l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'acquisition des parcelles ZI 0112 / ZI 0113, d'une contenance totale de 2, 028 ares appartenant aux à la fratrie GAILLET ; pour un montant de 3 000.00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition. Cette somme sera augmentée des couts d'acte à verser au notaire.

Les crédits ouverts au compte 2111 et 2112 couvrant cette dépense.

Patrimoine – Cession d'une parcelle attenante au Pôle technique

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été contacté par Messieurs RAVANE, agriculteurs qui exploitent sur le territoire de la commune. Ils sollicitent la commune afin qu'elle leur cède une partie de la parcelle du Pole technique, soit environ 6500 m2 de la parcelle ZE 0207 ;

Un bornage va être fait, ainsi que la pose d'une clôture pour affiner le prix de cession. Un prix plancher de 9000, 00 euros est proposé

Cette acquisition se fera par l'intermédiaire de Maître Bouchery.

Après l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la cession d'une partie de la parcelle ZE 0207, pour une contenance d'environ 6.500 ares aux profits de la société de M. RAVANE, pour un montant plancher de 9 000.00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Budget – Clôture de la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale :

La commune de LA COUTURE BOUSSEY dispose d'une régie de recettes de l'Etat instituée par arrêté préfectoral du 16 mars 2004 pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation dressées en application des articles L.511-1 et L.512-2 du code de la sécurité intérieure et l'article L.130-4 du code de la route ainsi que le produit des consignations prévues par l'article L.130-4 du code de la route.

Depuis 2019, la police municipale est dotée du procès-verbal électronique (PVE) prévu par l'article A37-19 du code de procédure pénale. Le recensement du montant des recettes encaissées en vue du versement de l'indemnité de responsabilité due au régisseur n'a plus lieu d'être. A ce jour, le régisseur ne fait plus partie des effectifs de la commune depuis 2021.

Une enquête nationale menée en 2017 par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a mis en évidence que seules 42 % des régies sont actives et que l'inactivité des autres s'explique par le développement du procès-verbal électronique prévu par l'article A37-19 du code de procédure pénale et par la réforme de la dépenalisation du stationnement payant au 1er janvier 2018.

Celle-ci réduit également l'activité de ces régies en excluant de leur champ de compétence cette catégorie de nouvelle recette qui est dorénavant perçue au profit des collectivités en vertu de l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales.

Au regard de la mise en place du procès-verbal électronique (PVE) et de l'inactivité de la régie d'Etat, le Préfet et la DGFIP préconisent pour la collectivité la clôture de ladite régie de recettes. La commune s'inscrit dans ce sens et demande au Conseil municipal :

- de clôturer la régie de recettes de l'Etat instituée auprès de la police municipale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la clôture de cette régie.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Personnels – ouverture / fermeture de poste – agents techniques

1/ Monsieur le Maire informe les élus qu'à la suite de la demande de mise à la retraite d'un agent technique « peintre » au 1^{er} février 2024, une annonce a été publiée pour recruter un agent technique polyvalent des services techniques. Le grade correspondant au poste est agents technique principal 2^{ème} classe.

Après avoir reçu des candidatures et mené les entretiens de recrutement, il s'avère que l'agent retenu pour le recrutement est agent technique. Monsieur le maire propose donc de permettre ce recrutement en ouvrant ce second grade sur le poste d'agent technique polyvalent.

Le maire propose de modifier le poste d'une part sur sa nature, n'ayant pas de nécessité de recruter un peintre, mais d'un agent polyvalent. D'autre part de l'ouvrir sur les gardes adjoint technique et adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

2/ Monsieur le maire précise qu'au vu de l'activité du service, et afin que ce dernier fonctionne correctement, il convient de renforcer momentanément les effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 18 mois.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet,
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

3/ Monsieur le maire indique que les deux agents en poste sur le grade d'agent technique faisant fonction d'ATSEM peuvent prétendre à un avancement de grade.

Compte-tenu de leurs investissements professionnels, Monsieur le maire propose d'ouvrir les 2 postes d'adjoint technique sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Monsieur le maire, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Personnel – tableau des emplois

Monsieur le Maire explique que considérant les modifications de poste délibérées, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la commune. Ce tableau est le reflet de l'organigramme. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des emplois comme suit valable à compter du 26 janvier 2024 :

Intitulé de poste	Grades	Quotité horaire	Pourvu
Directrice générale des services	-DGS 2 000 à 10 000 habitants -Attaché territorial	35h 1 ETP	Oui
Responsable du service de police municipale	-Chef de service PM principal 1 ^{ère} cl -Chef de service PM principal 2 ^{ème} cl -Chef de service PM	35h 1 ETP	Oui
Equipier de police municipale	-Brigadier-chef principal -Gardien-Brigadier	35h 2 ETP	Oui 1/2
Assistant administratif et financier	-Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl -Adjoint administratif	35h 1 ETP	Oui
Assistant administratif	-Adjoint administratif	35h 2 ETP	Oui
Responsable de la bibliothèque	-Agent de gestion des bibliothèques	25h 0.71 ETP	Oui
Agent d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	29,68h 0.85 ETP	Oui
Agent d'entretien polyvalent	-Adjoint technique	23.52h 0.72 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	16,84 h 0.48 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	16,19 h 0.46 ETP	Oui
Agent de restauration	-Adjoint technique Possibilité d'heures complémentaires	6,30 h 0.18 ETP	Oui
Agent de restauration et d'entretien polyvalent	-agent technique en renfort d'activité pour l'année scolaire 2023.2024		Oui
Assistant des écoles maternelles	-ATSEM principal 1 ^{ère} cl -ATSEM principal 2 ^{ème} cl -Adjoint technique Adjoint technique ppal 2eme classe	35h 3 ETP	Oui 2/3
Responsable de travaux espaces verts et bâtiments	-Technicien - Agent de maîtrise principal	35h 1 ETP	Oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	- Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	35h 1 ETP	Oui
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	-Adjoint technique	35h 2 ETP	Oui
Agent de maintenance polyvalent bâtiment	-Agent de maîtrise - Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35h 1 ETP	Oui
Agent de maintenance polyvalent bâtiment	- Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique	35h 1 ETP	Non
Agent technique polyvalent voirie et espaces verts	Saisonnier 5 mois / an	35h 1 ETP	Non
	2 apprentis (Années scolaires 2023/2024 et 2024/2025) - CAP Jardinier Paysagiste (RQTH) - CAP Accompagnement Educatif de Petite Enfance	35h 2 ETP	Oui 2/2
	Total	22,40 ETP	24/26

Devis :

Francis DAVOUST présente un devis pour de l'élagage et abattage de bouleaux au château d'eau, pour 720 euros TTC. Ces travaux d'entretien étant urgents, le conseil municipal est favorable à cette dépense.

Rapport des commissions :

- Francis DAVOUST
 - Annonce la fin des travaux d'enfouissement des lignes HDA (haute tension). Il reste néanmoins les fils de France Telecom.
 - Le curage de la mare de la sablière a duré 1.5 jours cette semaine. Ils ont pu curer à 10 mètres environ sur une grande partie de la mare.
 - L'étude en cours sur les bassins versant s'interroge sur la réouverture d'anciennes mares. Nous sommes sollicités pour connaître les anciennes implantations.
- Michel LAMI
 - La directrice de l'école élémentaire a convoqué le conseil d'école afin de valider pour 3 nouvelles années les horaires de l'école. Cette formalité est obligatoire tous les 3 ans.
 - Remercie les élus pour leur participation active au bulletin communal. A la fois pour la relecture, et la distribution.
- Jean-Pierre NICOLAS
 - Rencontre des difficultés pour trouver une seconde entreprise disponible afin d'établir un devis dans le cadre des travaux d'étanchéité du toit terrasse de l'école maternelle.
- Nadine HANNE
 - Accueille Jean-Pierre OSMONT dans la commission fêtes et cérémonies
 - A fait le bilan des illuminations de Noël avec Francis DAVOUST afin d'apporter les corrections nécessaires pour l'hiver prochain. Des nouvelles propositions d'illumination seront faites pour la rue Grande et le rond-point route de Saint André.
 - Les forains commencent à prendre contact pour la fête communale de l'été prochain. Après contrôle, deux d'entre eux n'ont pas encore soldé leur titre (droit de place) de 2023.
 - Le repas des anciens a lieu dans deux semaines, le 11 février, il y a 163 inscrits.
 - Cette année, il y a environ 110 inscrits à l'école de musique.
 - Rappelle qu'une opérette se tiendra les 16 et 17 février à la salle polyvalente.
- Laurence NICOLAS
 - Remercie Michel LAMI pour son travail sur le bulletin municipal.
 - Va informer les associations que la parution du bulletin municipal va changer. Elle passera de juillet à janvier à octobre et avril.

Divers :

Monsieur le maire donne quelques informations :

- **Présentation du maillage de l'extension de la vidéoprotection.**
- **Présentation du projet qui pourrait s'implanter rue Hotteterre.** Les membres du conseil municipal sont majoritairement favorables à ce projet (1 abstention)
- Les tests pour le forage ont repris. Le forage à 110 mètres n'ayant pas obtenu le débit attendu, il a été prolongé à 140 mètres environ.
- La cuisine centrale est effective depuis le début de l'année. Les nouveaux bénéficiaires sont la commune de Croth et le groupement de Bois le Roy. Puis le SIVU La Clé des champs à partir de février.
- Une convention avec La Poste va être signée afin d'évaluer la possibilité de mettre en place

des portages de repas à domicile. Les repas seraient fabriqués par la cuisine centrale et livrés par La Poste.

- Monsieur le Maire souhaite mettre en place des réunions d'information à la population. Une première, test pourrait avoir lieu un soir en semaine à la salle polyvalente. Un ordre du jour sera établi.

Khadija VACHEZ informe l'assemblée que la haie débordante de sa rue a bien été coupée. Elle demande si un salage a été fait pendant les intempéries. En effet les agents des Services techniques sont passés partout, mais le fait de ne pas circuler n'a pas permis un nettoyage optimum. Les élus se pose la question de faire un mélange sel / sable pour les prochaines fois. Cette solution sera étudiée.

Elodie BREARD quitte la séance. Elle n'a pas de communication à faire.

Khadija VACHEZ demande combien de maisons seront construite rue des mesures. Il y a 5 parcelles à construire. Un rappel est fait sur l'état des trottoirs. Francis DAVOUST est en lien avec l'entreprise pour remettre en état ces derniers.

Corinne WILHELMY questionne sur l'arrivée d'un nouveau médecin à la maison de santé. Monsieur le Maire confirme que le Dr DUPEYRAT, a signé un bail et accueille sa patientèle dorénavant à La Couture-Bouseey.

Pour information le Dr COUSIN sera en congé de maternité à compter du 19 février.

Muriel DESRAYAUD fait un rappel sur l'entretiens des trottoirs. En effet, il incombe bien aux riverains de les entretenir. Elle demande a en faire le rappel dans un prochain bulletin.

Sandrine SALESES demande s'il est envisageable de mettre un sens interdit sur le parking « friche ». En effet, elle a subi un désagrément d'un automobiliste. Après discussion, il s'avère que ce panneau ne serait pas une bonne solution. Peut être un marquage au sol « entrée » et « sortie ». Une réflexion sera menée avec les services.

Cédric LARCHER rappelle que l'assemblée générale du Comité des fêtes se tient le 2 février à 20h. Il invite tous les élus.

Il demande s'il est possible d'interdire la pêche à la mare de Bousseey 48h, avant le concours de pêche que le Comité des fêtes organise. Il est nécessaire de faire une demande écrite aux services de la mairie pour établir ne arrêté.

Jean-Pierre NICOLAS indique qu'une nouvelle bulle à verre va être installée route de Nonancourt. Le marquage sera fait en conséquence.

Jean-Marie LUCIANI interroge sur le retour de la population à la suite des modifications des collectes d'ordures ménagères. Même si au début, de nombreux appels et visites en mairie concernaient des interrogations et mécontentement. Ces retours se sont estompés. Le numéro du service de l'agglomération est donné aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie LUCIANI

Le Maire
Sylvain BOREGGIO

Conseil municipal du 26 janvier 2024

BOREGGIO	Sylvain	Maire	
DAVOUST	Francis	Adjoint au Maire	
NICOLAS	Laurence	Adjointe au Maire	
HANNE	Nadine	Adjointe au Maire	
LAMI	Michel	Adjoint au Maire	
BREARD	Elodie	Conseillère Municipale	
DEGENETAIS	David	Conseiller Municipal	A donné pouvoir à Francis DAVOUST
DESTRAYAUD	Muriel	Conseillère Municipale	
LARCHER	Cédric	Conseiller Municipal	
LUCIANI	Jean-Marie	Conseiller Municipal	
MERTZ	Sébastien	Conseiller Municipal	
MICHEL	Marie-Christine	Conseillère Municipale	
NICOLAS	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
OSMONT	Jean-Pierre	Conseiller Municipal	
PASQUIER	Jocelyne	Conseillère Municipale	Absente
SALESSES	Sandrine	Conseillère Municipale	
VACHEZ	Khadija	Conseillère Municipale	
WILHELMY	Corinne	Conseillère Municipale	